



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION D'APPUI A LA FORMATION AGRICOLE ET PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS ET PECHEURS

Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agroindustrie  
(PEJAA – PROJET 1)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (RELANCE)

N°02-19/MAEP/SG/DFAPP/PEJAA-1

Lancé le

14 MAI 2019

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,  
Référence de l'accord de financement : FAT N°5900155013052

1. Cet Avis d'Appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de passation de marché en date du 27 février 2019 dans le journal Express de Madagascar.
2. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un Don de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de contribuer au financement des coûts du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agro-industrie (PEJAA – PROJET 1), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre de Contrat de consultance au « **Recueil des textes réglementaires sur l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes - Relance** ».

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent la formulation des éléments de réformes pour promouvoir l'employabilité des jeunes dans le domaine de l'Agriculture, l'inventaire, l'analyse, la proposition d'orientation et de réformes des cadres réglementaires et politiques et proposition des actualisations et/ou des réformes sur les textes en vigueur en vue de leur valorisation dans la mise en œuvre du PEJAA.

3. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche / Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agroindustrie (PEJAA – PROJET 1) invite les « **Consultants Individuels** » à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Lettre de manifestation d'intérêt, Curriculum Vitae détaillé du consultant avec mise en évidence des qualifications exigées, copies des diplômes du consultant).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition mai 2008, révisée en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir les Termes de Référence y afférents à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau : de 09 heures à 16 heures et du lundi au vendredi
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 28 MAI 2019 et porter expressément la mention « **Recueil des textes réglementaires sur l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes - Relance** »

À l'attention : Monsieur le Coordonnateur National  
Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agroindustrie (PEJAA – PROJET 1)  
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche Anosy, 3<sup>e</sup> étage – Porte 310  
101 Antananarivo - Madagascar.  
E-mail : [pejaa.projet@gmail.com](mailto:pejaa.projet@gmail.com)

Antananarivo, le  
Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche  
Par délégué, la Personne Responsable des Marchés Publics

13 MAI 2019

RANDRIANASOLO  
Rafanomezana Norhasina